

DE ROUVIEGES AU DARDAILLON

JOURNAL MUNICIPAL DE BELARGA

Décembre 2011



TABLE DES MATIERES

- EDITO du Maire	p. 3
- FAITS DIVERS ET QUAI FON PETOURLO.....	p. 4
- HERAULT HABITAT.....	p. 5-6
- LA TAXE D'AMENAGEMENT.....	p. 6-7
- LA STEP.....	p. 7-8
- LA POLICE MUNICIPALE	p. 8
- AUTOUR DE L'ECOLE	p. 8-9
- LA METEO	p. 9-10
- DROITS DE PLANTATION.....	p. 10-11
- LES COMMERÇES DE BELARGA	p. 11
- A PROPOS DE LA PROPRETE DU VILLAGE.....	p. 12
- LA PAROISSE.....	p. 13
- LA SOPHIE BELARGANAISE.....	p. 13
- HORAIRES DE LA MAIRIE.....	p. 14
- INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES.....	p. 14
- AGENDA.....	p. 15
- NOTRE SANTE.....	p. 15
- L'ETAT CIVIL.....	p. 16
- LE REPAS DES SENIORS	p. 16
- LES ARTISANS DE BELARGA.....	p. 17

EDITO

BELARGA, notre village, est une « COMMUNE. »

Autrement dit, nous l'avons en commun. Certes le Conseil Municipal que vous avez choisi, moi-même en tant que maire, sommes responsables, devant vous, de la « commune ». Mais au nom de ce bien commun, chaque citoyen doit apporter sa part à la préservation de notre village. Par exemple :

- *sur la propreté du village (un article du journal y est consacré) vous avez trouvé joint à notre journal les conseils du Syndicat centre Hérault chargé du traitement des ordures ménagères et des déchetteries. Il lance une nouvelle campagne de sensibilisation auprès de la population. Le Conseil Municipal appuie totalement cette démarche. La plupart des Bélarganais applique avec rigueur les règles du tri. Il suffit pourtant de quelques personnes négligentes pour détruire l'action de la grande majorité.*
- *ensuite le développement harmonieux de notre village : notre commune grandit, l'espace communal avec. Il y aura de plus en plus de voirie à gérer, à nettoyer. Nous souhaitons toujours continuer à organiser et à embellir ce développement. Il faut alors qu'anciens et nouveaux Bélarganais soutiennent notre action.*

Ainsi, ensemble, pour le bien commun, notre commune, nous ferons de Bélarga un beau village.

Bonne fin d'année à tous et bonnes fêtes.

Le Maire

Jean-Claude MARC

FAITS DIVERS : PIRATAGE INFORMATIQUE

Le 26 juillet 2011, Robert Martin est venu me signaler que Françoise Martin recevait à son domicile un double des mails destinés à la Mairie. Il m'a informé qu'à la suite du 1^{er} tour des élections municipales de Mars 2008 et connaissant déjà le bouleversement du Conseil Municipal, il était venu modifier les instructions dans l'ordinateur de la Mairie, à savoir supprimer l'autorisation de transférer les mails à son domicile. Mais dans la précipitation et le choc provoqué par le résultat du 1^{er} tour, « il a du faire une erreur, m'a t'il dit, et appuyer sur « ok » alors qu'il voulait faire « annuler » ?? Pourquoi m'en informer 3 ans après ? parce qu'à la suite de leur changement de serveur informatique début juillet, ce qui a entraîné un changement de l'adresse e-mail, toutes les personnes qui envoyaient des mails à la Mairie recevaient un message indiquant que le correspondant « F Martin » ne pouvait plus recevoir les mails. Elle a donc mis 3 ans pour faire signaler par son mari cette « anomalie ».

Cet acte est qualifié par la loi de « piratage de données confidentielles » et relève du pénal.

Après discussions avec les Conseillers, je n'ai pas souhaité donner de suite juridique à cette affaire.

Dans son fonctionnement, la Mairie n'a rien à cacher, mais certaines données restent confidentielles. Le courrier électronique est protégé par la loi- il s'agit d'un délit commis par l'ex maire.

Ce procédé est indigne d'une ancienne élue.

A tous ceux qui peuvent penser que je souhaite raviver une guerre picrocholine je répondrai que si c'était le cas, j'aurais plus simplement porté plainte auprès du procureur.

Je me suis contenté d'en informer Monsieur le Sous-Préfet.

QUAI FON PETOURLO

Les travaux ont commencé le 15 décembre, (même s'il s'agit surtout de travaux préliminaires), mais s'arrêtent pendant les vacances scolaires.

Pourquoi donc commencer pour une si petite période de travail ? Simplement parce que c'est absolument nécessaire pour garder la subvention de 25 % accordée par le sous-préfet au nom de la DETR. (dotation d'équipements des territoires ruraux)

Pourquoi les commencer aussi tardivement ? Nous n'avions pas toutes les réponses à nos demandes de subventions.

L'appel d'offres a été lancé début octobre.

L'ouverture des plis s'est déroulée le 9 novembre.

Le délai du temps des recours et de l'information officielle aux entreprises ne pouvaient de toutes façons permettre de commencer les travaux plus tôt.

Le plan de financement prévisionnel que nous vous avons présenté en juin était le maximum légal que l'on pouvait atteindre : 80 % des travaux. Le résultat final est assez proche = 75% environ de subventions grâce notamment, à l'amitié du Sénateur Robert TROPEANO qui a puisé dans les réserves parlementaires pour nous apporter un complément.

Les travaux ensuite se dérouleront jusqu'au printemps. Les entreprises choisies feront tout leur possible pour qu'il y ait le moins de gêne possible pour le quartier.

Mais il est évident que la réfection des réseaux humides et de la chaussée vont perturber la vie du quartier pendant tout un trimestre.

HERAULT HABITAT

Construction de 10 logements individuels BBC

La CCVH a acheté en 2008 les parcelles AB n°362 et AB n°469 appartenant aux héritiers d'Emmanuel Maffre Baugé.

Depuis, de nombreuses réunions ont permis d'avancer sur ce dossier important = **il est aujourd'hui totalement différent de l'aménagement prévu en 2007 sur 2 ha.**

D'abord, des discussions serrées ont permis de ramener le nombre de logements prévus de 18 à 10 et, ensuite d'éviter les petits immeubles collectifs, enfin, de construire en bâtiments basse consommation (BBC) beaucoup plus confortables et moins énergivores.

Puis Hérault Habitat a lancé un marché à procédure adaptée restreinte afin de retenir un prestataire pour l'opération relative à la maîtrise d'œuvre ainsi que le contrôle technique pour la construction de 10 logements individuels BBC.

- Avis d'appel public à candidature : 4 juillet 2011 sur Midi Libre.
- Remise des plis : 27 octobre 2011
- Choix du prestataire : 15 novembre 2011

21 cabinets d'architecte et entreprises de contrôle ont participé à l'appel d'offres, 3 ont été choisis pour la proposition finale. Les critères de jugement des offres ont permis de dégager un consensus. C'est Christine CARI-MANTRAND architecte à Lodève qui a obtenu le marché de la maîtrise d'œuvre. En tant que membre de la Commission de Sélection, j'avais opté pour son mémoire et j'ai bien sûr apprécié ce choix.

L'estimation du coût des travaux s'élève à 1 025 000 € ht. Je vous sou mets la vision architecturale du projet et le scénario d'aménagement envisagé.



La liaison avec le centre du village pourra être dans la continuité de l'allée de marronniers à préserver.

Cette rue pourra, à terme, être envisagée comme un axe principal pour rejoindre le cœur du village. Elle sera bordée d'un large cheminement piéton ombragé et de places de stationnement.



A l'axe de deux marronniers, une voirie secondaire desservira deux rangées d'habitations. Ces habitations seront implantées EST/OUEST pour permettre une orientation optimale. Dans cette configuration on peut trouver 7 à 8 maisons traversantes avec jardins privatifs sur les deux faces. Leurs garages seront intégrés au bâti, un stationnement extérieur sera prévu devant chaque résidence.

Pour garder l'esprit des rues du village, les maisons sur l'axe principal, seront construites le long de la voirie, en limite du cheminement piéton. Elles feront face à un autre groupe d'habitations, toujours en limite de cheminement piéton. Celles-ci seront orientées NORD/SUD avec jardins privatifs au sud. J'insiste sur le fait que cet aménagement ne se fera qu'après un large accord avec le maître d'ouvrage Hérault Habitat.

Mais je dois dire, que ce scénario d'aménagement a toute ma faveur = il est de qualité et respecte l'environnement.

TAXE D'AMENAGEMENT

Sur le territoire de la commune de Bélarga.

Dans sa séance du 02.09.2011 le Conseil Municipal de Bélarga a voté à l'unanimité, après en avoir délibéré la réforme de la fiscalité de l'aménagement voulue par l'Etat en créant la taxe d'aménagement (T.A.) au taux de 5%.

Composée de 2 parts (communale et départementale) elle se substitue à la Taxe Locale d'Équipement (TLE communale), à la Taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), à la départementale pour le financement des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE).

La TA est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS (cas de Bélarga).

Le champ d'application de la TA est établi sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

En ce qui concerne la base d'imposition, l'assiette de la TA est constituée par la valeur déterminée forfaitairement par m² de la surface de construction.

Mode de calcul de la taxe.

Surface x Valeur forfaitaire x taux (5%)

La valeur forfaitaire, fixée par l'Etat, est égale à 660 € par m².

Etablissement de la taxe.

La TA est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager = dans un souci de simplification, les services de l'Etat seront seuls compétents pour établir et liquider la taxe.

Recouvrement de la taxe

La taxe sera recouvrée en 2 échéances à 12 et 24 mois ou en une seule échéance si le montant est inférieur à 1500 €.

L'entrée en vigueur de la TA est fixée au 1^{er} mars 2012.

En conclusion et d'après les derniers renseignements à notre disposition, vu que la commune de Bélarga a conservé le taux de 5 %, déjà en vigueur, cette réforme ne devrait avoir que peu d'effets sur les sommes à déboursier dans le cas d'autorisation d'urbanisme.

Jean-Claude MARC

Le SIVU et la Station d'épuration

La station d'épuration de Bélarga-Campagnan est en fonctionnement depuis plus d'une année et les résultats tant sur son fonctionnement que sur ses résultats épuratoires sont, à ce jour satisfaisants.

L'originalité technique de cette station d'épuration provient du fait qu'elle ne possède qu'un seul étage de lits épuratoires. En effet dans ce type de filière (pour rappel, il s'agit d'un système épuratoire naturel, par filtres plantés de roseaux), traditionnellement deux étages de lits sont prévus pour épurer. Cette station est donc expérimentale et qui dit innovation dit surveillance attentive de la part des acteurs institutionnels, du prestataire exploitant (la SAUR) et plus particulièrement du SATESE (syndicat d'assistance technique pour l'épuration et le suivi des eaux).

A ce titre, le SATESE effectue un bilan 24h, tous les ans sur la station afin de mesurer la qualité du rejet de l'eau épurée au Dardaillon.

Les résultats sont conformes (vous pouvez venir en mairie consulter le rapport du SATESE) mais il nous est demandé de nous améliorer sur un certain nombre d'éléments. De plus, la Loi sur l'eau nous contraint de franchir une étape supplémentaire.

La station d'épuration est conçue pour n'accepter que des **eaux domestiques**, c'est à dire les eaux ménagères et les eaux de vannes **exclusivement**.

Or le rapport du SATESE ainsi que les rapports d'entretien transmis par la SAUR, font état, sur la commune de Bélarga, de présence d'eaux non-domestiques provenant de particuliers et d'industriels hébergés par la commune.

La Loi nous oblige à mettre en place au plus vite des outils permettant à tous de se conformer à cette exigence.

Très prochainement un règlement d'assainissement sera voté et mise en place par le SIVU opposable à tous les habitants de la commune. La mise en place de ce règlement sera suivie par la délivrance d'arrêtés individuels (s'agissant des professionnels) autorisant le rejet de leurs effluents dans le réseau collectif sous certaines conditions.

En temps voulu nous vous transmettrons une information plus précise sur cette prochaine étape, mais d'ores et déjà et compte tenu des retours qui nous ont été faits par le SATESE et la SAUR nous souhaitons vous rappeler que :

Les eaux de piscine, les eaux de pluie, les huiles de friteuse (ou autres huiles), les peintures, les pépins de raisin provenant du nettoyage de cuves, les polystyrènes ou débris de placo-plâtre, gravats,... ne doivent en aucun cas être déversés dans le réseau d'eaux usées collectif car ils endommagent les installations, entraînent un surcoût d'exploitation et dégradent la qualité épuratoire de la station d'épuration.

Nous vous remercions, par avance, de l'attention que vous porterez à ces informations et nous sommes à votre disposition pour tout éclairage complémentaire ou supplémentaire.

Les membres du SIVU

POLICE MUNICIPALE

Dans sa séance du 7 octobre 2011, le Conseil Municipal a décidé conjointement avec 4 autres communes : LE POUGET, ST BAUZILLE DE LA SYLVE, TRESSAN, et VENDEMIAN d'avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun sur le territoire de chacune d'entre elles.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et le décret du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de la police municipale et de leurs équipements, précisent les modalités de la mise en œuvre de ce dispositif. Bêlarga n'est pas la commune la plus touchée par les « incivilités » et autres cambriolages parmi les communes de la région, mais nous avons eu à déplorer quelques vols durant l'été (mobilier de terrasse, automobile, par exemple) plus récemment une maison entièrement visitée.

Il y a eu un appel à candidature au mois d'octobre (51 candidats se sont inscrits). 6 d'entre eux ont été choisis pour un entretien (présentation et questions) devant les 5 maires concernés le 8 novembre à Vendémian.

Jean-Marc JOLY a été retenu. Il exerçait son métier à Balaruc-les-Bains avec le grade de brigadier chef et a souhaité travailler dans de petites communes.

Les tâches qui lui seront confiées à partir du 2 janvier 2012 sont très diverses = la police du stationnement, de l'urbanisme, la traque aux incivilités (notamment au niveau des ordures ménagères) et autres manquements à la règle et à la loi...

AUTOUR DE L'ECOLE

Les effectifs

Pour l'année scolaire 2011-2012 le regroupement pédagogique conserve ses 5 classes avec un effectif de 119 élèves. A Tressan sont scolarisés 47 enfants. Bêlarga accueille 72 élèves.



Le transport scolaire

Le nombre d'enfants transportés à midi et à 14 h a nécessité la demande faite à Hérault Transport d'un minibus supplémentaire, les 61 places assises du grand bus se révélant, certains jours, insuffisantes. La législation autorise un nombre restreint d'enfants à voyager sans accompagnateur. La maîtresse du CM1-CM2 se charge de choisir les enfants qui peuvent voyager dans le minibus sans accompagnateur. C'est la récompense et la valorisation d'un comportement.

Roberte JULIEN

Le mot des enseignants

➤ Présentation du Projet d'École

Tous les 4 ans, le projet d'école fixe des objectifs d'apprentissage. Il y a cohérence entre les projets des écoles maternelle et primaire. Cela demande un gros travail par la définition des 3 axes prioritaires, l'état des lieux, les difficultés que rencontrent les élèves, la pertinence des priorités.

A l'école maternelle :

- Axe 1 : Privilégier la maîtrise de la langue
- Axe 2 : Améliorer les compétences en mathématiques
- Axe 3 : Manifestations de la vie animale et végétale.

Des activités sont dégagées en fonction de ces 3 axes.

Ce projet d'école est soumis à la hiérarchie académique qui le valide. Chaque année, l'équipe éducative doit faire évoluer le projet d'école.

A l'école élémentaire :

- Axe 1 : Maîtrise de la langue : rédactions, cahier d'écriture (résumé...)
- Axe 2 : Mathématiques : apprentissage d'une démarche scientifique
- Axe 3 : Culture humaniste, vie des Hommes sur leur territoire.

Les parents souhaitant plus d'informations sur ce projet d'école peuvent demander à le consulter.

➤ Les projets de classes

A la maternelle :

- sortie au Musée de Sérignan et à celui de Lodève (Arts plastiques et visuels). Les GS/CP étaient à Lodève. Une intervenante artiste peintre leur a proposé un atelier en octobre.
- Un projet céramique réunissant toute l'école de Tressan est prévu.
- Une correspondance d'école avec une école de Mauguio (en relation avec Mr Nicolas Pinel, enseignant de l'an passé) et une avec la classe de CP de Bélarga.

A l'élémentaire :

- Séjour à l'« Atelier du livre » à Carcassonne pour 3 jours et 2 nuits avec participation financière (à hauteur de 25 %) des mairies.
- Animations avec l'association « Demain la Terre » sur le fleuve Hérault avec une journée en sortie au Pont du Diable et au barrage de la Meuse pour les CE2, CM 1, CM 2. Sortie au centre aquapêche de Pouzols pour la CP/CE 1.
- Projet « Incorruptibles » : lecture de 6 livres dans l'année clôturée par un vote au mois de mai. Ce projet est en lien avec la bibliothèque et la mairie de Bélarga pour le financement.
- Musicienne intervenante (13 séances) : fabrique d'instruments et pratique instrumentale CM1 / CM2.
- Pièce de théâtre pour la classe des CE2.

METEO

Nous avons connu un mois de Novembre pluvieux et maussade. Les précipitations abondantes sur le Mont Aigoual, les Cévennes et la Haute Vallée de l'Hérault du début du mois ont provoqué des inondations importantes, certains villages touchés plus que d'autres.

A Bélarga, l'Hérault est sorti de son lit, atteignant la partie basse du village. Effet garanti sur les habitants récemment installés, qui n'avaient jamais connu de si hautes eaux ! Mais nous étions encore bien loin des très grosses crues 1875, 1907, 1963, 1997, qu'a connues notre village ! peu ou pas de dégâts, si ce n'est le limon déposé après le départ des eaux.

C'est pourtant la première fois que Bélarga a eu la visite d'un haut représentant de l'Etat, en la personne du préfet Claude Balland. Il a en effet visité tous les villages situés en bordure du fleuve et s'est rendu compte de visu de l'étendue de la crue. Nous avons discuté et partagé nos impressions lors d'un échange très cordial. Nous avons parlé de l'opportunité de demander la reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle. La loi n° 82600 du 13 juillet 1982 permet de saisir la compagnie d'assurance des sinistrés en fonction de l'état estimatif de leurs pertes. Sans véritable dégât (j'en ai parlé avec les riverains du fleuve concernés), l'intérêt est inexistant. Il est de toutes façons possible au cas où des dégâts ne seraient pas apparus tout de suite de demander ce classement en catastrophe naturelle pendant 18 mois après la crue.



Le cumul des précipitations sur la commune de Bélarga a atteint le total impressionnant (peut être un record ?) de 253 mm (vérifié par un viticulteur bélarganais) pour le mois de Novembre, mais en raison d'une bonne répartition sur tout le mois les rivières Rouvièges et Dardailon ont eu peu de débit et n'ont pas ajouté à la crue de fleuve. Heureusement !

Je voudrais remercier nos concitoyens et les membres du Conseil Municipal qui ont participé au déménagement des meubles d'un appartement menacé par l'inondation (les eaux se sont arrêtées au seuil de la maison) mais c'est un bel exemple d'entraide au sein du village.

NB : les photos ci-dessus permettent d'attester qu'il n'y a pas eu d'entraînement pétanque ce jour là !

DROITS DE PLANTATION

La Commission Européenne a décidé de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1^{er} février 2016.

Cette décision a immédiatement suscité une très vive opposition de toutes les organisations viticoles européennes, conscients des conséquences dommageables d'une telle décision.

- Augmentation de la production (surproduction) et déséquilibre des marchés.
- Chute du prix de vente des producteurs
- Plantation de vignes dans des régions et des pays non traditionnellement producteurs
- Concurrence déloyale pour les exploitations familiales etc ...

Avec un temps de retard les gouvernements des pays producteurs ont pris conscience de la gravité de ce projet et s'y opposent.

La Commission Européenne restant sourde à toutes ces oppositions, la seule voie permettant de revenir sur cette décision est un vote du Parlement Européen.

Mais les députés des pays non producteurs sont difficiles à sensibiliser.

Plus que jamais, l'association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin est mobilisée pour s'opposer à une décision qui serait catastrophique pour les intérêts de la plupart des communes viticoles et a décidé d'agir auprès des instances nationales et européennes en faveur du maintien des droits de plantation.

Bélarga est une commune de longue tradition viticole : dans sa séance du 25.11.2011, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité contre la décision de libéralisation de la plantation des vignes- une goutte d'eau (ou de vin !) dans l'océan. Mais l'ensemble des communes viticoles sont appelées à délibérer et toutes les délibérations obtenues seront remises au Commissaire Européen chargé de l'Agriculture et au Président du Parlement Européen. L'Allemagne a été le 1^{er} état à s'opposer à la suppression des droits, elle a été suivie par la France en janvier 2011.

A l'heure actuelle, 13 états de l'UE s'opposent à la suppression des droits de plantation de vignes, la Grèce, état producteur venant de les rejoindre.

LES COMMERCES A BELARGA

EPICERIE DE NADINE:

Depuis début juillet, l'épicerie de notre village a changé de propriétaire. En effet, Joséphine a souhaité arrêter son commerce. Celui-ci a été repris par Nadine, toute pleine de bonne volonté et d'idées pour « doper » les ventes de son « Panier gourmand ».

Bélarga compte aujourd'hui quelques 500 habitants, l'épicerie, logée dans un local communal, (par la volonté de la commune lorsque l'épicerie d'Isabelle a disparu dans les années 90), est bien sûr souvent un commerce de dépannage. On peut rappeler que dans les années 50-60, les 4 épiceries de Bélarga se disputaient à peine 300 habitants, un temps bien lointain où les super/hypermarchés n'existaient pas ou prou.

La volonté de Nadine, soutenue par son mari, Karl, est justement d'apporter aux Bélarganais plus de services, plus de choix pour donner un souffle nouveau à l'épicerie du village : alimentation générale, dépôt de pain, produits frais, fruits, légumes, charcuterie (produits régionaux) fromages, vins, rôtisserie le dimanche matin (poulets, rôtis de porc) et bien sûr, le quotidien régional Le MIDI LIBRE.

Notre épicière privilégie les circuits courts et s'approvisionne auprès de producteurs locaux.

Il faut aussi noter que les prix, en général, restent très compétitifs.

Naturellement, Nadine accueille toujours avec un sourire très chaleureux et peut répondre à vos demandes éventuelles. Elle a également augmenté les heures d'ouverture, notamment en fin d'après midi puisque les horaires d'hiver en place depuis début septembre sont:

Du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 17h à 19h

Le dimanche et le lundi de 7h30 à 12h30

Souhaitons que pour le bien de notre village, les efforts de Nadine soient récompensés. Il est important pour Bélarga que ce service perdure.

BOUCHERIE CHARCUTERIE ROBERT FERRY

Cette information pratique s'adresse à tous les Bélarganais et Bélarganaises récemment installés dans notre village.

Les autres connaissent Robert FERRY et son camion de vente qui s'installe tous les mardis matin à partir de 10h sur la Place de la République.

C'est un commerce de viande (viande charolaise, agneau et mouton du Larzac), volailles, charcuterie souvent maison et de grande qualité.

Robert est une véritable institution à Bélarga et dans tous les villages environnants depuis quelque 40 ans.

COQUILLAGES

Tous les vendredis matin Valérie, productrice de coquillages avec son mari sur l'étang de Thau propose ses produits devant l'épicerie. Nous apprécions tous la qualité et la fraîcheur des huitres et moules fraîchement sorties des casiers et là aussi pour un prix très raisonnable.

A PROPOS DE LA PROPRETE DU VILLAGE

« Je vous parle d'un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître » : en ce temps là, chaque ménagère balayait son devant de porte. Le papier journal était soigneusement recyclé comme emballage ou pour un usage plus intime. Pas de cannettes de coca ou d'emballage du Mac DO à jeter dans les rues. Certes, nos rues n'étaient pas ou peu goudronnées. Mais elles ne ressemblaient pas à des dépôts d'ordures. Nous étions peu soucieux de pollution. Nos ordures collectées quotidiennement étaient entreposées à ciel ouvert et nos effluents partaient à la rivière. Ce temps est révolu.

Aujourd'hui, nous pratiquons le tri sélectif dans nos bacs gris ou verts et dans les colonnes spécifiques. Nos deux employées communales font tout ce qu'elles peuvent pour que le village soit propre et nous offre un cadre agréable.

Or, nous constatons quotidiennement des spectacles désolants : sacs poubelles déposés au sol, voire cachés sous les lauriers roses ; emballages, bouteilles, boîtes,..... jetés au pied des colonnes de tri, dans la rue, près de l'aire de jeu des enfants, devant la salle des fêtes. N'oublions pas les déjections canines, les bacs gris ou verts débordants d'ordures non triées, sortis n'importe quel jour ou jamais rentrés, les cendriers de voiture vidés dans la rue, etc, etc.

Le bien vivre ensemble demande à chacun un minimum d'effort, de civisme. Pourquoi imposer à tous ce que nous ne supporterions pas dans notre domicile, notre cour, notre jardin.

Le début d'une année nouvelle est favorable aux décisions et aux vœux. Essayons tous ensemble de devenir des citoyens écoresponsables.

Roberte JULIEN

Le mémo du tri

Légende :

Colonne à emballages	Bac vert	Déchetterie	Associations
Colonne à papier	Composteur	Site d'inerte d'Aspiran	Revendeurs
Colonne à verre	Bac gris		

Aérosol	Cagette	Herbicide, pesticide	Polystyrène (gros volume)
Ampoule classique (filament)	Cahier	Huile de vidange	Porcelaine, faïence
Ampoule basse consommation	Carnap	Jouet	Pot de confiture en verre
Arrière	Cartonnet	Journaux	Pot de crème, yaourt plastique
Appareil électroménager	Coque	Laine de verre	Pot de yaourt en verre
ASSIETTE	Carton	Lampe	Pot de peinture
Balayette	Cartonnette	Lingette, mouchoir	Poterie, pot de fleur
Bain de lessive	Cartouche d'astre	Litière d'animaux	Produit chimique
Barquette aluminium	CD / DVD / K7	Livre	Radiographie
Barquette plastique	Chaussures	Magazine, revue	Rasoir jetable
Barquette polystyrène	Classeur	Matelas	Réfrigérateur
Batterie de voiture	Coquilles d'huître et de moule	Médicament	Restes de produits toxiques
Bidon en plastique	Coquille d'œuf	Méga	Restes de repas
Bidon d'huile de vidange vide	Coton-tige	Meuble, literie	Sac d'aspirateur
Blister	Couche-culotte	Miroir	Sac en papier propre
Bocal en verre	Couvercle métal de bocal	Mosquette	Sac plastique
Boîte à oeufs (carton)	Dermatome (ruse)	Nappe en papier	Sèche-cheveux
Boîte à oeufs (plastique)	Eau de javel (beillingon)	Neon classique	Serrure
Boîte de rangement	Eau de javel (bouteille)	Neon basse consommation	Serviette en papier
Boîte de conserve	Enveloppe	Objet en terre cuite	Stylo
Boîte métallique	Enveloppe à fenêtre	Ordinateur	Table à repasser
Bombes de peinture	Eponitures	Papier cadeau	Taille d'arbre
Bombe mousse à raser	Essuie-tout	Papier déchiqueté	Téléphone portable
Bouchon liège	Filtro-ciment (sans amiante) supérieur à 1 m ³	Papier de bureau	Téléviseur
Bouchon en plastique sur bouteille plastique	Filtro-ciment (sans amiante) inférieur à 1 m ³	Papier gras	Thé (avec son sachet)
Bouteille de gaz	Film plastique	Papier peint	Tuyau d'arrosage
Bouteille en plastique	Flacon plastique	Perceuse, tondeuse	Ustensile de cuisine en métal
Bouteille en verre	Fleurs fanées	Pile	Vaisselle
Bouteille / pot en verre cassé	Gel douche	Plancher de bois	Vaisselle en verre cassé
Bouteille plastique d'huile	Gobelet en plastique	Plâtre (qté supérieur à 1 m ³)	Végétaux
Bouteille verre d'huile	Gravats supérieur à 1 m ³	Plâtre (qté inférieur à 1 m ³)	Vélo, cycle
Branche	Gravats inférieur à 1 m ³	Pneu	Vêtement
Brûque alimentaire	Grillage, métal	Pois, caudoire	Viands (en petite quantité)
Café (avec le filtre)	Herbe	Poissons (en petite quantité)	Vin

Point Tri

Syndicat Centre Hérault
Route de Canet - 34800 ASPIRAN
communication@syndicat-centre-herault.org

Contacts téléphoniques du Lundi au Vendredi
de 09h à 12h et de 14h à 17h
Tél. 04 67 68 44 96 - Fax 04 67 88 18 47

LA PAROISSE

Demain c'est Noël ! Réjouissons-nous. Il y eut un jour, il y eut un matin, ce fut le premier jour et depuis ce jour initial, ne cesse de tourner la roue des jours, des semaines, des années, des siècles.

Dans quelques jours nous fêterons Noël la naissance du Christ. Nous sommes tous invités à participer à la messe de minuit qui cette année sera célébrée à Cabrials. Il y a là une sagesse de vie qui peut s'appliquer à l'actualité, à la manière que nous avons à la scruter. La fidélité dans le temps est l'autre nom de l'amour.

Le Pape demande qu'en cette période de Noël les laïcs aient une présence active, courageuse dans le monde de la culture, des arts, des médias pour que s'agrandisse le cercle de famille et de la communauté humaine.

Dans cet esprit, les enfants des écoles de Tressan et Bélarga ont donné un concert vocal à Tressan. Le succès a été remarqué et apprécié. Nombreux étaient parents et grands parents venus applaudir leurs enfants et petits enfants qui rayonnaient de joie.

Merci aux responsables de ce concert

Joyeux Noël à tous

Francis CUNY

LA SOPHIE BELARGANAISE PETANQUE

La saison 2011 se termine pour la Sophie sur le bilan sportif positif. Nous tenons à féliciter la joueuse et les joueurs qui ont participé à toutes les compétitions le samedi 26 mars et le dimanche 27 au Pouget.

Laurent CADET, Mickael DAUVEGIS ET Jacques JAMMES devenaient, en triplète, vice champions du secteur des Trois Fontaines.

Le challenge des 55 ans et plus qui se joue du 30 mars au 22 juin tous les mercredis dans les 11 villages du secteur regroupe 120 joueuses et joueurs en moyenne.

Marie-France DIAZ est championne et Marc ANTONI vice champion.

Ils ont défendu très haut les couleurs de notre village.

Après avoir remporté deux années consécutives le challenge inter villages, nous terminons deuxième cette année. Bravo Mesdames et Messieurs les joueurs !

Sur le plan convivial nous avons organisé 2 repas, le 11 juin avec mouton à la broche, et, le 14 août une « sardinade ». Merci d'avoir participé aussi nombreux. Il y avait une bonne ambiance.

Une nouvelle saison va commencer avec de nombreuses activités.

Deux lotos seront organisés, le 25 décembre, et un autre courant février.

Trois concours départementaux auront lieu le 17 mars, le 8 septembre et le challenge Didier CADET le 9 juin, suivi le 1^{er} juillet d'un repas auquel tous les Bélarganais et Bélarganaises peuvent participer.

Belarganaises, Bélarganais venez nous rejoindre, les membres de la Sophie vous recevront très cordialement.

Nous souhaitons à toute la population de très bonnes fêtes de fin d'année et nos vœux les plus chers pour 2012

Le Président et le Bureau

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'année 2012 est une année électorale qui va compter : les présidentielles 1^{er} tour le 22 avril le 2^{ème} tour le 6 mai, les législatives 1^{er} tour le 10 juin et le 2^{ème} tour le 17 juin.

Aussi, il est utile de rappeler que pour vous inscrire sur les listes électorales il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible en mairie ou télécharger sur internet et de venir déposer votre inscription en mairie accompagnée d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Pour information, les cartes d'électeurs seront éditées dès le mois de février.

Les retardataires doivent savoir qu'ils ont jusqu'au 31.12.2011 au plus tard pour se faire inscrire. Une permanence en mairie pour recevoir les inscriptions sera tenue le 31 décembre de 10h à 12h.

HORAIRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Ouvert au public
Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 12h15
- Ouvert pour travail administratif et comptabilité
Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 14h à 17h30
Mercredi de 9h à 12h

N'oubliez pas de consulter notre site internet : <http://www.ville-belarga.fr>

Vous y trouverez notamment des renseignements pratiques concernant un bon nombre de démarches administratives, des informations concernant le village, ses activités et services ainsi que des photos anciennes ou actuelles de notre commune.

AGENDA

Dates du premier semestre 2012 à noter

- 6 janvier vœux du maire à 18h30
- 22 avril : 1^{er} tour des élections présidentielles
- 6 mai 2^{ème} tour des élections présidentielles
- 8 mai célébration armistice 1945
- 10 juin : 1^{er} tour élections législatives
- 17 juin : 2^{ème} tour élections législatives
- 13 juillet repas républicain
- 14 juillet apéritif républicain



**Association pour l'Amélioration des Secours
Médicaux
" Cœur d'Hérault "**
14 rue Louis BLANC - 34800 - CLERMONT L'HERAULT

SANTE – PERMANENCE DES SOINS

Afin de sécuriser une population de 60 000 habitants, l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) a favorisé l'ouverture d'une **MAISON MEDICALE DE GARDE** adossée à l'Hôpital de Clermont l'Hérault.

Depuis son ouverture le 20 Juin 2011, les médecins généralistes des secteurs de Clermont l'Hérault, Gignac, Paulhan y assurent un tour de garde en coordination avec le Centre 15.

MISSIONS : Assurer la Permanence des soins en dehors des heures et jours d'ouverture des cabinets Médicaux..

LOCALISATION : à l'Hôpital Local de Clermont l'Hérault, au rez de chaussée une salle d'attente et deux cabinets médicaux équipés. Un secrétariat accueille les patients et décharge les médecins des tâches administratives.

HORAIRES : du Lundi au Vendredi de 20 heures à Minuit
le Samedi de Midi à Minuit
les Dimanches et Jours fériés de 8 heures à Minuit

Après Minuit le CAPS (Centre d'Accueil et de Permanence des soins) prend le relais

COMMENT : Appeler le 15 ou se rendre directement à la MAISON MEDICALE DE GARDE. Se munir de la Carte Vitale

ACCES : L'ensemble des populations des communes de la Communauté de Communes du Clermontais et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Gael PONS le 06 juillet
Damon MAZZELLA le 10.août
Nolan CANADAS PINCON le 03.novembre
Ryad BENFERHAT le 23.novembre
Noellia VIOL le 29.novembre
Eva BELLONI le 14. Décembre

Le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs meilleurs vœux aux nouveaux nés.

MARIAGES

Patrick CONSTANS et Christine BOURGEOIS le 26.février
Michel FIRMIN et Amandine OLIVE le 16.juillet
Fabien CASANOVA et Jennifer FABRE le 17.septembre
José ALCANIZ et Agnès FOUQUES le 17.septembre

Le Maire et le Conseil Municipal renouvellent leurs meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés.

DECES

André SAGNIER le 18.avril
Elise FOURNIER le 1^{er} mai
Marie GAL le 18 mai

Le Maire et le Conseil Municipal renouvellent leurs sincères condoléances à leur famille.

LE REPAS DES SENIORS



Samedi 17 décembre, les 50 « 65 ans et plus... » qui avaient accepté notre invitation, ont découvert avec plaisir le nouveau « look » de la salle des fêtes.

La fête pouvait donc commencer dans la gaité. Marie-Renée, l'artiste chanteuse, choisie pour animer cette rencontre a su, tout en finesse et discrétion, mettre une super ambiance. A tel point que certains « artistes » locaux se sont révélés et ont osé pousser la chansonnette (poèmes et chansons).

Le repas ayant été à la hauteur du reste, ce fut une excellente après midi, de l'avis de tous.



LES ARTISANS ET COMMERÇANTS

EPICERIE: Le panier gourmand Nadine GARCIA	lepaniergourmand@gmail.com 04.67.24.21.46	Place de la République - 34230 BELARGA
RESTAURATION "Chez Mamie"	04.67.25.34.05	34, avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
TRAITEUR Vatou Traiteur	04.67.25.10.03	13, rue du Barry - 34230 BELARGA
CHAMBRES D'HOTES M. et Mme RIBOUX	04.67.25.36.19	Le moulin de Bélarga - 34230 BELARGA
VIGNERONS PRODUCTEURS Domaine de la Gineste Domaine des 4 amours	04.67.25.22.77 04.67.24.60.89	3, rue des Ecoles - 34230 BELARGA 10, route Croix St Antoine - 34230 BELARGA
CAVE COOPERATIVE Clochers et terroirs	04.67.96.72.36	Route de Plaissan - 34230 PUILACHER
VENTE DE MIEL ET HUILE D'OLIVE DE BELARGA M. CAZOTTES	04.67.25.07.40	2, rue des Ecoles - 34230 BELARGA
DOMICIL' SERVICES M. COMBAL David	domicilservices@aliceadsl.fr 06.86.32.24.88	Multi services : bricolage, jardinage, course, taxis colis...) 3, Lot. les Micocouliers-34230 BELARGA
ELECTRICITE M. FILLIETTE	04.67.25.29.31 06.13.28.12.12	Route de Plaissan - 34230 BELARGA
MACONNERIE M. CANO David TBF BATI : M. MAURICE F.	04.67.25.32.31 06.60.92.03.66 tbtbati@live.fr	Chemin des Condamines - 34230 BELARGA 16, route Croix Saint-Antoine - 34230 BELARGA
M. IMOUGAR Hssain	04.99.57.07.18	Lot. des Arbousiers - 34230 BELARGA
FERRONNERIE M. FEUVRIER	04.67.42.75.38 ferroneriesaintjean@wanadoo.fr	5, Lot. les Micocouliers - 34230 BELARGA
PLOMBERIE- CHAUFFAGE SGHIR Sarl	06 60 05 15 49	Lot. les Arbousiers - 34230 BELARGA
PLAQUISTE M. BYACHE	06.15.50.87.31	4, avenue du Télon - 34230 BELARGA
STE DE NETTOYAGE VINCENT ET ERIC	04.67.89.67.20	19, avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
DECAPAGE AEROGOMMAGE M. MINEAU Bernard	07.70.16.57.78 ambdecap@orange.fr	A.M.B Décap 8, chemin des Condomines - 34230 BELARGA
SELLERIE M. COMBELLES	06.21.95.61.85	44, avenue du Grand chemin - 34230 BELARGA
INFIRMIERS Cécile et Ludovic DUREUX	04.67.24.35.88 / 07.78.67.01.69 assistanceinfirmiere@laposte.net	Assistance infirmière 5, rue de l'église - 34230 BELARGA



Nous tenions à remercier les habitants de Bèlarga qui nous offrent, tous les soirs, un peu de féerie et de rêve de Noël. En effet, quel ravissement pour petits et grands que de pouvoir admirer ces enluminures le soir venu. C'est un peu de chacun qui s'offre à qui prend le temps de les contempler.

Ceci consolera peut-être ceux qui regrettent l'absence du sapin de Noël devant la Mairie que nous avons dû retirer à la suite du vol de nos guirlandes et lumières.

Alors faites un tour du côté des Arbousiers, sur la place de la République, sur la Route de Plaissan ou bien encore sur la route de Campagnan et un peu plus caché dans la rue des Barry... et peut-être vous surprendrez vous à fredonner un chant de Noël, ou qui sait, à guetter le père Noël